

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-20

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCIANA à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Direction circulation et stationnement Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique	N° 2022-20

Groupe La Poste - Convention partenariale relative à la logistique urbaine - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le territoire bordelais connaît depuis plusieurs années une dynamique démographique et économique soutenue, qui le place parmi les agglomérations les plus attractives en France. Ce développement s'accompagne de pressions sur les marchés foncier et immobilier, d'engorgements de circulation, et de difficultés croissantes à approvisionner le territoire par des circuits efficaces de livraison en ville.

La Poste, entreprise publique de proximité, titulaire de la mission d'opérateur du service universel postal du courrier et du colis, exerce de nombreuses activités de transport de marchandises sur le territoire bordelais. Devenue « entreprise à mission » en juin 2021, La Poste a pris quatre engagements spécifiques dont l'un vise à « œuvrer à l'accélération de la transition écologique pour tous ». A ce titre, le Groupe La Poste entend contribuer à la mise en œuvre d'une logistique urbaine vertueuse, durable, dont le cadre d'action bénéficiera à l'ensemble des acteurs : lui-même et l'ensemble de ses opérateurs (La Poste, Colissimo, DPD France, Chronopost, Urby, Stuart, Pick-Up Services), les entreprises sous-traitantes qu'il accompagne dans cette mutation, ainsi que l'ensemble des acteurs du secteur du transport et de logistique et, in fine, les habitants du territoire.

Les engagements de La Poste convergent avec les objectifs de Bordeaux Métropole et ceux de la ville de Bordeaux sur la thématique de la logistique urbaine. En septembre 2021, la Métropole a validé son nouveau schéma des mobilités. Des fiches actions complètent ce schéma. La logistique urbaine est à plusieurs reprises évoquée, avec une action dédiée à la déclinaison opérationnelle du schéma sur la structuration d'un plan d'action en lien avec les partenaires économiques du territoire.

Depuis plusieurs années, la Métropole travaille sur la logistique urbaine avec un certain nombre d'actions expérimentées : aide à l'implantation d'espaces logistiques de proximité dans le cadre des travaux de la ligne D et à la réalisation de livraisons nocturnes, accompagnement d'initiatives privées... Les diverses expériences menées ont permis d'accompagner les acteurs, des filières ou de rendre plus propre des chaînes logistiques. Les effets de ces solutions restent toutefois marginaux à l'échelle de la totalité des flux de distribution de la ville.

Chaque succès de la Métropole sur la thématique a été réalisé grâce à la bonne collaboration des acteurs locaux et à des échanges réguliers avec ces partenaires.

Ainsi, il apparaît indispensable pour la Métropole de maintenir ces collaborations avec les acteurs institutionnels et économiques.

Dans ce cadre, toute commune métropolitaine partageant les problématiques et les objectifs de cette convention et souhaitant intégrer le dispositif partenarial avec La Poste pourra se voir proposer la signature d'une convention identique, moyennant la mise à jour des éléments de contexte territorial et des mentions de la commune concernée.

Objectif de la convention

Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et La Poste partageant des intérêts communs en termes de logistique urbaine, la convention annexée à la présente délibération est proposée afin de formaliser et d'illustrer les actions entreprises et souhaitées par chacune des parties sur la logistique urbaine.

Cette démarche se traduira par la mise en œuvre de différents leviers d'action concrets, centrés sur les priorités du territoire bordelais.

Cette convention s'articule autour de 7 enjeux déterminés lors de rencontres régulières organisées courant 2021 rassemblant élus et services métropolitains et représentants de la Ville de Bordeaux :

1. Proposer un maillage de points de mutualisation pour optimiser les modalités de transport de marchandises en ville
2. Réussir la livraison au premier passage grâce à un maillage de solutions de livraison hors domicile
3. Valoriser le foncier et l'immobilier à destination d'activités logistiques
4. Développer la cyclo-logistique
5. Favoriser l'utilisation de véhicules à zéro ou à faibles émissions
6. Contribuer à une meilleure visibilité des questions de logistique urbaine dans les politiques publiques
7. Développer les échanges d'expertise entre les autorités locales et les opérateurs

Les actions et engagements de chacune des parties sont précisés dans la convention annexée à la présente délibération.

Nature de la convention

La Convention est conclue à titre gracieux et ne prévoit aucune contrepartie financière au profit de l'une ou l'autre des parties, et les engagements proposés respectent et sont en adéquation avec les règles de la concurrence et les procédures de la commande publique. La convention ne présente aucun caractère exclusif pour l'une ou l'autre des parties.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2018-98 du 23 mars 2018,

VU la délibération n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le du Schéma des mobilités,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet de convention partenariale entre Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et Le Groupe La Poste relève de l'intérêt général pour l'amélioration des conditions de livraison et de distribution urbaine et les enjeux climatiques,

CONSIDERANT QUE le projet de convention ne sollicite aucune contrepartie financière ou engagements qui affecteraient les règles de la concurrence et les procédures de la commande publique,

CONSIDERANT QUE la collaboration entre Bordeaux Métropole et les opérations logistique du territoire, en particulier les plus actifs, est nécessaire à la bonne mise en œuvre des changements de pratiques favorables aux objectifs de la Métropole sur la mobilité, le développement durable et le dynamisme économique,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention annexé au présent rapport.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent,

Article 3 : de résilier la précédente convention relative à la logistique urbaine adoptée par la délibération susvisée n° 2018-98 du mars 2018 à compter de la prise d'effet de la nouvelle convention.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer des conventions identiques avec d'autres communes de la métropole qui en feraient la demande.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CUGY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022	le Vice-président,
	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH